



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION ET EXPLOITATION
DU "VILLAGE DE NOËL" 2024-2025-2026 A
VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
CODECOM**

**DÉCISION N° DM-24-236
EN DATE DU 12 JUILLET 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-21-519 en date du 18 novembre 2021 déléguant Monsieur Dan BOUKOBZA, Conseiller municipal délégué, dans les fonctions relatives au développement économique et de l'emploi ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur le BOAMP, le 10 avril 2024, relatif à l'organisation et exploitation du "Village de Noël" 2024/2025/2026 à Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société CODECOM jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CODECOM sise 177 avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur MERITTE, le marché d'organisation et exploitation du "Village de Noël" 2024/2025/2026 à Vincennes.

Le marché est conclu par le paiement d'une redevance de 10 000,00 € TTC (10,74 %) par le titulaire, calculé sur le chiffre d'affaires prévisionnel.

Le marché prend effet pour la première année à partir de sa date de notification au titulaire, avec une ouverture au public qui aura lieu le vendredi 06 au mardi 24 décembre 2024 inclus.

Pour les années 2025 et 2026, les conditions d'exécutions seront définies lors d'une réunion entre le prestataire retenu et le service du Développement économique et emploi.

La fin du marché est fixée à l'issue de la manifestation et du démontage des installations.

Le contrat est reconductible dans un maximum de 2 fois tacitement.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Conseiller municipal délégué au
développement économique et à l'emploi,

Signé

Dan BOUKOBZA

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240712-lmc1H12145H1-AR
Date de réception en Préfecture : 12/07/2024
Date de Publication : 12/07/2024